



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D4-1-2-93**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**MODIFICATION DE POSTES DE TRAVAIL - ECOLE DE MUSIQUE**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

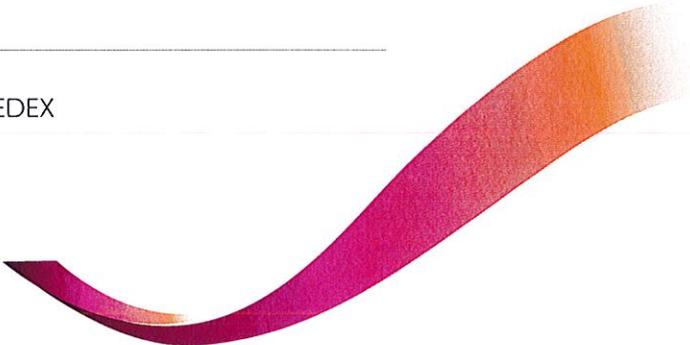
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)

Commune de MERLES : M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
 : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)  
 : M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)  
 : Mme LAROUSSINIE Francine  
 : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)  
 : M. LOPES Ernest  
 : Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)  
 : M. ZANIN Daniel  
 : Mme HOHOL Elisabeth  
 : Mr ZMUDA Patrick  
 : Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2023D4-1-2-93**

### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

#### **MODIFICATION DE POSTES DE TRAVAIL – ECOLE DE MUSIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 juin 2023,

Considérant qu'il convient de modifier le temps de travail à la hausse de 4 Assistants Territoriaux d'enseignement artistique de l'école de musique en raison :

- de la mise en œuvre par l'école de musique de « l'orchestre à l'école », certains de nos assistants d'enseignement artistique ont vu leurs missions redéployées, soit au cœur de ce projet, soit pour assurer la formation musicale des élèves.

- de l'engouement pour certaines spécialités, nécessitant la réalisations d'heures complémentaires afin de satisfaire les demandes.

Compte-tenu de ces éléments, le Président propose la modification (suppression/création) des emplois comme suit à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

EMPLOI	Temps de travail actuel à supprimer	Temps de travail à créer
ATEA-Harpe	6 h 50 hebdomadaires	9 h 50 hebdomadaires
ATEA principal 1ère classe Batterie	19 h hebdomadaires	20 h hebdomadaires
ATEA principal 2ème classe-Trompette	13 h hebdomadaires	20 h hebdomadaires
ATEA principal 2ème classe-Percussions	9 h hebdomadaires	10 h hebdomadaires

ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique

Soit une augmentation totale de 12 heures hebdomadaires.

Le Président propose donc:

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 6 heures 50 hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 9 heures 50 hebdomadaires,

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe Batterie à temps non complet 19 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1ère classe Batterie à temps complet 20 heures hebdomadaires,

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Trompette à temps non complet 13 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique trompette à temps complet 20 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Percussions à temps non complet 9 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Percussions à temps non complet 10 heures hebdomadaires,
- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser le Vice-Président délégué, à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de temps de travail,
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 6 heures 50 hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 9 heures 50 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe Batterie à temps non complet 19 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1ère classe Batterie à temps complet 20 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Trompette à temps non complet 13 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique trompette à temps complet 20 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Percussions à temps non complet 9 heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Percussions à temps non complet 10 heures hebdomadaires,

- d'autoriser Le Président, ou en son absence, d'autoriser le Vice-Président délégué, à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de temps de travail,
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

**Francine FILLATRE**



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

## AR Préfecture

### PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DE POSTES ECOLE DE MUSIQUE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D4\_1\_2\_93-DE

Numéro d'acte : 2023D4\_1\_2\_93

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-2-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / transformation de poste)

Fichier acte : 2023D4-1-2-93 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DE POSTES ECOLE DE MUSIQUE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 11:09:20

**Date de réception de l'AR : 11/07/2023 11:09:34**